



## **Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales**

### **Rapport du Directeur général**

#### **INTRODUCTION**

1. Le présent rapport donne un aperçu de la collaboration de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) avec l'Organisation des Nations Unies (ONU) et d'autres organisations intergouvernementales en 2022. La collaboration de l'OMS avec l'ONU, facilitée par le Bureau de l'OMS auprès de celle-ci, fait partie intégrante de son rôle de coordonnateur, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. Elle contribue à l'harmonisation des activités de gouvernance de la santé au niveau mondial et à une application cohérente des normes et critères de l'OMS. La meilleure coordination assurée au niveau des pays grâce à une collaboration étroite entre l'OMS et le système des Nations Unies pour le développement témoigne des avantages que présente la réforme de ce système pour l'OMS, y compris pour ses États Membres.

#### **Collaborer avec le système des Nations Unies pour faire progresser l'action sanitaire et atteindre les objectifs de développement durable**

2. L'OMS a apporté sa contribution à diverses discussions des États Membres lors des réunions des principaux organes de l'ONU, notamment le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, afin d'ancrer la santé dans le programme mondial de développement et de lui donner une place plus importante dans différents aspects des activités du système des Nations Unies, notamment : le développement durable, l'élimination de la pauvreté, les changements climatiques, le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'urbanisme, les technologies de l'information et des communications, l'égalité des genres, les enfants, les jeunes, la famille, le vieillissement, les personnes handicapées, les migrants, le maintien de la paix et la lutte contre les informations fausses et trompeuses, ainsi que la lutte antidrogue au niveau international, la technologie spatiale et les effets des rayonnements ionisants.

3. L'OMS a fourni des orientations techniques tout au long du processus d'adoption de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 76/294, la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde, qui affirme que la sécurité routière est une priorité de développement urgente, un problème majeur de santé publique et une question d'équité sociale, engage les États Membres à favoriser l'application du Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030, et reconnaît et renforce le rôle de l'OMS dans le processus d'application et de suivi de la Déclaration. Ce processus comprendra la convocation d'une

réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde en 2026, en vue d'entreprendre un examen à mi-parcours complet de l'application de la déclaration. L'OMS a donné des conseils au sujet de la résolution 76/302 de l'Assemblée générale, qui proclame le 16 septembre Journée internationale de la cardiologie interventionnelle et dont l'OMS est invitée à faciliter la mise en œuvre. Elle a également conseillé sur la résolution 76/257 de l'Assemblée générale, la résolution annuelle sur la santé mondiale et la politique étrangère, qui avait pour thème « Saisir les plus hautes instances politiques des questions de prévention, de préparation et de riposte face aux pandémies » et qui souligne qu'il importe de donner la priorité à la coopération et à la collaboration internationales pour la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, en apportant un vaste soutien à l'OMS en tant qu'autorité coordonnatrice. Le 17 mars 2023, le Directeur général de l'OMS a informé le Conseil de sécurité de la situation sanitaire en Ukraine, dans le cadre d'une série de séances d'information animées par les hauts dirigeants des entités des Nations Unies. En outre, lors de sa onzième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté trois résolutions sur la guerre en Ukraine, y compris sur la protection des civils, du personnel humanitaire, des journalistes et des personnes vulnérables.

4. L'OMS a également suivi les travaux des commissions de l'Assemblée générale, donnant des conseils techniques sur un certain nombre de résolutions relatives à la santé, notamment la résolution 77/236 sur le don et la transplantation d'organes, qui met en avant le rôle de l'OMS dans l'élaboration de lignes directrices normatives, l'échange de données, le renforcement des capacités et l'assistance technique, et encourage cette dernière à élaborer une stratégie mondiale concernant les organes, les tissus et les cellules qui vise à intégrer le don et la transplantation dans les systèmes de soins de santé.

5. L'OMS a aidé le Président de l'Assemblée générale à convoquer une réunion de haut niveau sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde ayant pour thème général « La sécurité routière à l'horizon 2030 : garantir une décennie d'action et de réalisations », afin de mobiliser les dirigeants politiques, de recenser les lacunes et les difficultés et de promouvoir la collaboration multisectorielle et multipartite pour améliorer la sécurité routière à l'échelle mondiale.

6. Le Bureau de l'OMS auprès de l'ONU a réuni régulièrement des partenaires à New York pour mieux faire connaître le programme d'action sanitaire et a fourni un appui technique et stratégique aux groupes d'amis des Nations Unies qui plaident pour la couverture sanitaire universelle, la solidarité en matière de sécurité sanitaire mondiale, la santé mentale et le bien-être, la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, la prévention des noyades, les personnes âgées, la santé oculaire, l'eau et l'assainissement dans les établissements de soins de santé, la lutte contre les maladies tropicales négligées et le groupe nouvellement créé pour l'élimination de l'hépatite. L'OMS a collaboré avec le groupe d'amis s'intéressant aux questions sanitaires pour mobiliser des soutiens en faveur d'une meilleure prise en compte des considérations de santé dans les résolutions pertinentes de l'ONU, organiser des manifestations parallèles et des séances d'information à l'intention des États Membres de l'ONU et favoriser l'adoption d'objectifs communs concernant l'ensemble du programme d'action sanitaire, afin de parvenir à un consensus sur les priorités essentielles lors des prochaines réunions de haut niveau des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle, la tuberculose, et la préparation et la riposte aux pandémies.

7. L'OMS a participé régulièrement aux travaux du Conseil économique et social et à ses sessions thématiques. Elle a, par exemple, participé au débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social, au cours duquel elle s'est concentrée sur les discussions à propos de l'équité en matière d'accès aux vaccins, des investissements consacrés à la sécurité sanitaire, de la préparation aux situations d'urgence, du principe « Une seule santé », des investissements dans la couverture sanitaire universelle et des maladies non transmissibles ; à la soixantième session de la Commission du

développement social, au cours de laquelle elle a organisé une réunion parallèle sur la concrétisation des engagements en matière d'alimentation et de nutrition, axée sur la coalition pour une alimentation saine et sur la Décennie d'action pour la nutrition ; à la Commission de statistique des Nations Unies, où elle a lancé la base de données mondiale sur les établissements de santé ; à la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, durant laquelle elle a travaillé en étroite collaboration avec les États Membres pour que les considérations de santé soient prises en compte de manière exhaustive dans les conclusions concertées, et a coorganisé quatre réunions parallèles consacrées à l'impact des « produits chimiques éternels » sur les filles et les femmes, à la santé oculaire et à l'égalité des genres, à la santé et au bien-être des femmes dans le contexte de l'environnement et des maladies non transmissibles, des changements climatiques et de la pollution atmosphérique envisagée comme une crise sanitaire mondiale ; au forum de la jeunesse du Conseil économique et social, axé sur le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'action des jeunes pour un avenir durable ; à la manifestation spéciale du Conseil économique et social sur la réalisation du Nouveau Programme pour les villes, au cours de laquelle elle a souligné sa volonté de soutenir plus largement, par un apport technique, les mesures prises aux niveaux régional et national dans le domaine de la santé urbaine ; au forum organisé pour assurer le suivi de la question du financement du développement, tout au long duquel l'OMS a travaillé en étroite collaboration avec les États Membres pour promouvoir la santé, y compris dans le document final qui fait référence à l'initiative de l'OMS pour l'accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 et au Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, ainsi qu'au renforcement de l'infrastructure sanitaire nationale, à la couverture sanitaire universelle, à la prise en compte des questions de genre concernant le personnel de santé et à la violence sexiste ; à la cinquante-cinquième session de la Commission de la population et du développement, qui était centrée sur le relèvement après la COVID-19 et la baisse notable des dépenses publiques consacrées aux jeunes, aux personnes âgées et à d'autres groupes de population très vulnérables ; à la quinzième session de la Conférence des États Parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, au cours de laquelle elle a coorganisé trois réunions parallèles portant sur les technologies d'assistance, l'accessibilité des services de télésanté et l'équité en matière de santé pour les personnes handicapées ; au débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires, au cours duquel elle a coorganisé une réunion parallèle sur l'approche globale de la santé mentale et du soutien psychosocial dans les situations de crise humanitaire ; au forum politique de haut niveau des Nations Unies, avec des réunions parallèles sur le thème « Reconstruire en mieux après la COVID-19 tout en faisant progresser le Programme 2030 », la présentation du rapport sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes dans le secteur de la santé et des soins, l'examen des questions de sécurité alimentaire, de santé oculaire et d'éducation, d'impact de la COVID-19 sur la santé mentale des femmes et de promotion de la santé. Par ailleurs, l'OMS a continué de diriger en 2022 l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui réunit les entités des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales désireuses d'aider les gouvernements à atteindre les cibles des objectifs de développement durable qui ont trait aux maladies non transmissibles.

8. Au cours de la semaine de haut niveau de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'OMS a engagé un dialogue politique avec les États Membres et les partenaires de l'ONU à l'occasion de 12 manifestations parallèles qu'elle a organisées sur les thèmes suivants : préparation aux pandémies, progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs à la tuberculose, lutte contre la résistance aux antimicrobiens, promotion de la santé des réfugiés et des migrants, élimination de la violence à l'égard des enfants, prévention et maîtrise des maladies non transmissibles (y compris la promotion de la santé mentale), vieillissement en bonne santé, couverture sanitaire universelle et renforcement des systèmes de santé, et endiguement de la pandémie de COVID-19 moyennant un accès équitable aux vaccins, aux tests et aux traitements. Ces manifestations, qui comprenaient le lancement de campagnes de sensibilisation et des appels au volontarisme politique et à l'action au niveau des pays, présentaient un intérêt particulier pour les États Membres et les

partenaires de l'ONU, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale sur la tuberculose, la couverture sanitaire universelle et la préparation aux pandémies qui auront lieu à sa soixante-dix-huitième session.

9. En 2022, l'OMS a entrepris divers travaux préparatoires en vue des prochaines réunions de haut niveau de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle, la tuberculose et la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. L'un des résultats de la première réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle tenue en 2019 a été la décision des États Membres d'organiser une réunion de suivi de haut niveau pour entreprendre un examen complet de l'application de la Déclaration politique 74/2 et déterminer les lacunes existantes et les solutions envisageables pour progresser plus vite dans la mise en place de la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030. L'examen par la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé du rapport intitulé « Réorientation des systèmes de santé vers les soins de santé primaires, fondement résilient de la couverture sanitaire universelle, et préparatifs d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle »<sup>1</sup> contribuera à orienter les préparatifs de la réunion de haut niveau et de la déclaration politique qui en découlera. Dans sa résolution 73/3 adoptée le 10 octobre 2018, intitulée « Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la lutte contre la tuberculose », l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé de ses vœux un examen d'ensemble de la question par les chefs d'État et de gouvernement lors d'une réunion de haut niveau organisée en 2023 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de lutte contre la tuberculose convenus à l'échelle nationale, régionale et mondiale. La résolution sur les modalités de la réunion de haut niveau et de la concertation multipartite a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 février 2023. Cette résolution indique que la deuxième réunion de haut niveau des Nations Unies pour mettre fin à la tuberculose aura lieu le 22 septembre 2023 et portera sur les progrès accomplis dans la lutte contre cette maladie et la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration politique de 2018. Le document final devrait porter sur les obstacles qui retardent la réalisation des objectifs de lutte contre la tuberculose, notamment le manque de financement, l'insuffisance de la recherche, l'inadéquation des données et les effets de la pandémie de COVID-19, qui a anéanti des années de progrès en matière de lutte antituberculeuse au niveau mondial, tant et si bien que, pour la première fois depuis plus d'une décennie, davantage de personnes contractent la tuberculose et en décèdent. La prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour mettre fin à la tuberculose est l'occasion d'appeler l'attention sur la nécessité d'une action mondiale urgente pour mettre un terme à l'épidémie. Le 2 septembre 2022, les États Membres réunis à l'Assemblée générale des Nations Unies ont adopté par consensus un projet de résolution appelant à la tenue d'une réunion de haut niveau sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Cette réunion de haut niveau aura lieu le 20 septembre 2023, comme indiqué dans la résolution sur les modalités adoptée par l'Assemblée générale le 24 février 2023. Les cofacilitateurs ont à cœur d'éviter que cette réunion ne fasse double emploi avec les processus de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies et du Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005), en veillant à ce qu'elle se concentre plutôt sur le soutien politique et les questions extérieures au domaine de la santé publique. L'OMS travaille en étroite collaboration avec les cofacilitateurs pour qu'il en soit ainsi. La réunion de haut niveau offre l'occasion de manifester un soutien politique en faveur de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies et d'examiner l'impact multisectoriel de ces activités et le rôle d'autres secteurs dans la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies, domaines dans lesquels l'Assemblée générale apporte la plus grande valeur ajoutée, notamment en œuvrant pour atteindre les objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> Document A76/6.

---

10. L'OMS a fourni un appui technique et fonctionnel au Président de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies pour commencer à préparer les concertations multipartites préalables aux réunions de haut niveau dont il est question plus haut, ainsi qu'aux six cofacilitateurs chargés des négociations intergouvernementales sur les déclarations politiques correspondantes. Les réunions de haut niveau et les déclarations politiques qui en découleront offrent la possibilité de mobiliser un appui politique au plus haut niveau et d'obtenir des engagements et des ressources pour intensifier l'action menée au niveau intersectoriel dans les domaines de la couverture sanitaire universelle, de la lutte contre la tuberculose et de la prévention, de la préparation et de la riposte face aux pandémies.

11. L'OMS a régulièrement participé aux réunions et aux discussions de suivi concernant le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, mécanisme au sein du système des Nations Unies qui coordonne les travaux des entités du système, des fonds et des programmes et réunit les principaux responsables et les hauts fonctionnaires de ces entités directement associées à la mise en œuvre du Programme 2030. La principale fonction du Groupe des Nations Unies pour le développement durable est d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable en favorisant la cohérence et la collaboration entre les entités et les partenaires du système des Nations Unies.

12. L'OMS a régulièrement participé aux réunions et aux discussions de suivi concernant le Conseil des chefs de secrétariat, organe de coordination de haut niveau composé des chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies, qui sert de tribune pour fixer les orientations stratégiques et assurer la coordination entre les organismes des Nations Unies. Le Conseil est appuyé par divers organes subsidiaires et équipes spéciales, notamment le Comité de haut niveau sur la gestion, qui s'occupe des questions de gestion et d'administration, et le Comité de haut niveau sur les programmes, qui supervise la programmation à l'échelle du système des Nations Unies.

13. L'OMS a participé à l'évaluation interinstitutions des stratégies relatives aux activités opérationnelles du Groupe des innovations institutionnelles, qui a été réalisée fin 2022. Elle couvrait la période allant de janvier 2019 à novembre 2022 et portait principalement sur les stratégies et les trois principes devant faciliter l'application du programme d'amélioration de l'efficacité (reconnaissance mutuelle, principes de mesure du degré de satisfaction des clients et principes de tarification et de calcul des coûts). Le Groupe des innovations institutionnelles est un organe subsidiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui supervise les modalités opérationnelles de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, connues sous le nom de programme d'efficacité. L'OMS est un membre actif du Groupe des innovations institutionnelles/du programme d'efficacité et de ses équipes et groupes de travail subsidiaires. L'OMS a adopté la méthode d'établissement de rapports sur l'efficacité mise au point en 2022 par l'équipe spéciale chargée de cette question au titre des objectifs de développement durable et l'utilise pour rendre compte de ses gains d'efficacité aux organes directeurs de l'OMS.

14. Le Plan d'action mondial pour permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous vise toujours à améliorer le soutien coordonné offert aux pays pour progresser plus vite dans la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé en fédérant 13 organismes multilatéraux actifs dans le domaine de la santé, à l'intérieur et à l'extérieur du système des

Nations Unies.<sup>1</sup> L’OMS et les organismes partenaires du Plan d’action mondial examinent l’efficacité du Plan depuis sa mise en place en 2019. Ils formulent conjointement un ensemble de recommandations pour renforcer les composantes qui ont bien fonctionné et revoir celles qui n’ont pas donné de bons résultats, afin de transformer la façon dont les organismes multilatéraux aident collectivement les pays à avancer plus vite dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le Plan d’action mondial a contribué à établir un cycle d’amélioration de l’action sanitaire dans le système multilatéral. Ainsi, grâce à son cadre de suivi, il donne plus largement la parole aux pays au niveau national en permettant à leurs gouvernements d’évaluer la qualité de la collaboration et la cohérence à ce niveau. D’après les réponses données, un soutien dynamique a été fourni à 23 bureaux de pays de l’OMS leur permettant de fédérer les partenaires pour remédier aux problèmes signalés par les gouvernements, et les meilleures pratiques ont été recensées. Le Plan s’est également imposé comme une plateforme de collaboration multilatérale qui contribue aux objectifs de réforme de l’ONU en instaurant des structures aux niveaux mondial et thématique (par la voie de communautés de pratique fonctionnelles) et en renforçant la confiance entre les organismes. L’action et l’impact au niveau des pays restent essentiels. Le nombre de pays exécutants est passé de 37 en 2021 à 52 en 2022. L’OMS continue de réunir les organismes signataires du Plan d’action mondial, en étroite collaboration avec les entités partenaires du système des Nations Unies : elle codirige l’accélérateur pour les soins de santé primaires avec le Fonds des Nations Unies pour l’enfance, travaillant en étroite collaboration avec la Banque mondiale pour trouver des solutions qui permettent de financer durablement les systèmes de santé axés sur les soins de santé primaires et avec le Programme alimentaire mondial dans les situations de fragilité et de vulnérabilité. Avec le Fonds des Nations Unies pour la population, elle fournit un appui concret aux pays pour renforcer les systèmes de données, et, de leur côté, l’Organisation internationale du travail, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour le développement et ONU-Femmes contribuent à renforcer l’équité en matière de santé.

15. Les discussions entre les plus hauts responsables du système des Nations Unies sont régulièrement éclairées par les travaux de l’OMS. Celle-ci participe régulièrement aux réunions de la haute direction organisées par le Secrétaire général de l’ONU, y compris aux réunions du Comité exécutif, du Comité des adjoints et du Conseil de direction. L’OMS est la principale entité chargée de réunir et de coordonner l’Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19. Elle a été régulièrement invitée à informer le Comité des adjoints et le Comité exécutif des problématiques nouvelles, notamment en ce qui concerne les flambées épidémiques, y compris la pandémie de COVID-19 et l’action menée pour y faire face, notamment à leur communiquer des informations sur l’approvisionnement en vaccins. Elle a pris part à des discussions sur d’autres thématiques également, y compris dans le cadre du Groupe de travail des Nations Unies sur les risques biologiques, qui a été établi par le Comité exécutif du Secrétaire général en août 2020. Ce mécanisme interorganisations a pour but de renforcer la capacité des entités des Nations Unies à faire face aux événements biologiques naturels, accidentels et délibérés de façon plus cohérente et coordonnée. L’OMS a continué de coprésider le Groupe de travail des Nations Unies sur les risques biologiques avec le Bureau des affaires de désarmement de l’ONU.

16. Les priorités de l’OMS dans le domaine humanitaire sont restées étroitement liées à celles du Comité permanent interorganisations (CPI) et de ses membres. Le CPI est la plus ancienne et la plus haute instance de coordination humanitaire du système des Nations Unies. L’OMS a continué de

---

<sup>1</sup> Les signataires du Plan d’action mondial pour la réalisation de l’ODD 3 sont Gavi, l’Alliance du Vaccin ; le Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents ; le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) ; l’Organisation internationale du travail (OIT) ; le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) ; Unitaid ; l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; le Groupe de la Banque mondiale ; le Programme alimentaire mondial (PAM) et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) (<https://www.who.int/initiatives/sdg3-global-action-plan>, consulté le 4 mai 2023).

travailler en étroite collaboration avec les partenaires du CPI, prenant les rênes de l'action sanitaire en tant que chef de file du Groupe sectoriel pour la santé dans les pays d'intervention désignés par le CPI et en tant que coprésident du Groupe de référence du CPI pour la santé mentale et le soutien psychosocial. L'OMS a aussi participé activement à tous les organes subsidiaires du CPI et a dirigé notamment les activités de sensibilisation de haut niveau et la prise de décisions opérationnelles par le Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence. L'apport et les données factuelles de l'OMS étayaient la politique et les normes mondiales du CPI. Dans le cadre de sa collaboration avec celui-ci, l'OMS a travaillé en lien étroit avec d'autres partenaires humanitaires dans des domaines tels que la communication sur les risques et la mobilisation communautaire, ainsi que la surveillance et la logistique, pour faire en sorte que les systèmes de santé des pays d'intervention désignés par le CPI bénéficient d'un soutien et soient renforcés. Cette collaboration a également pris la forme de partenariats avec des secteurs qui contribuent à la santé comme la nutrition, la sécurité alimentaire, l'eau et l'assainissement, l'hygiène et la protection.

### **Mobiliser le système des Nations Unies pour riposter à la pandémie de COVID-19**

17. L'OMS reste à la tête de l'Équipe de gestion de crise des Nations Unies, mobilisée le 4 février 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19 par le Secrétaire général de l'ONU. Présidée par le Directeur exécutif du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, l'Équipe de gestion de crise facilite et harmonise les mesures prises par le système des Nations Unies face à la COVID-19. Il s'est agi notamment de renforcer le système de chaîne d'approvisionnement de produits contre la COVID-19, de coordonner l'action interinstitutions pour la protection du personnel des Nations Unies et de présenter régulièrement un point de la situation et de transmettre des messages de crise aux entités des Nations Unies. L'Équipe de gestion de crise comprend 23 entités des Nations Unies participantes et s'organise autour de neuf axes stratégiques ; des séances d'information sont régulièrement organisées à l'intention du Comité des adjoints et du Comité exécutif.

18. L'OMS travaille en étroite coordination avec l'ONU depuis le début de la pandémie de COVID-19. Au niveau des pays, les équipes de pays des Nations Unies ont pleinement contribué à faciliter la mise en œuvre des plans et des cadres de lutte contre la COVID-19, tels que le Plan stratégique de préparation et de riposte, le Plan mondial d'intervention humanitaire et le Cadre socioéconomique des Nations Unies. Début 2022, le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 et le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins ont créé le Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19, qui est un mécanisme interinstitutions de coordination de l'action de sensibilisation auprès des responsables politiques de haut niveau et du soutien opérationnel ciblé, en particulier dans 34 pays où la couverture vaccinale contre la COVID-19 est faible. Un coordonnateur mondial a été nommé conjointement par l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en janvier 2022. Le Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 a beaucoup travaillé avec d'autres entités du système des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale pour les migrations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et, selon les pays, par l'intermédiaire du coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies. Fin 2022, la couverture complète par la primovaccination, dans le cadre du système de garantie de marché, était passée de 28 % en janvier à 52 % en décembre 2022 dans 92 pays. Dans les 34 pays où la couverture vaccinale complète était inférieure à 10 % en janvier 2022, la couverture moyenne est passée de 3 % à 24 % entre janvier et décembre 2022. Le nombre de pays ayant une couverture inférieure à 10 % a chuté, passant de 34 en janvier à 7 en décembre 2022, et 18 de ces pays ont une couverture supérieure à 20 %, et 9 une couverture supérieure à 30 %.

19. L'OMS a travaillé en étroite collaboration avec l'ONU dans le cadre d'activités de coordination concernant la COVID-19. Au niveau des pays, les équipes de pays des Nations Unies ont pleinement contribué à faciliter la mise en œuvre des plans et des cadres de lutte contre la COVID-19, comme le Plan stratégique de préparation et de riposte, le Plan mondial d'intervention humanitaire et le Cadre socioéconomique des Nations Unies. En janvier 2022, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'OMS et Gavi, l'Alliance du Vaccin ont créé le Partenariat pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 dans le but d'accélérer la vaccination dans les pays où la couverture vaccinale est la plus faible et de les aider à atteindre les objectifs de vaccination et à combler l'écart en matière de vaccins entre pays à revenu élevé et pays à faible revenu. Entre janvier et juin 2022, la couverture a augmenté au-delà de 10 % dans 16 des 34 pays qui avaient bénéficié d'un soutien concerté pour accélérer la vaccination.

### **Appui à la réforme du système des Nations Unies pour le développement**

20. Les équipes de pays des Nations Unies jouent un rôle crucial dans le soutien apporté aux États Membres pour atteindre les objectifs de développement et répondre aux besoins humanitaires. L'OMS apporte une contribution importante au travail fait dans les pays, puisqu'elle est membre de 129 de ces 131 équipes. Les équipes de pays de l'OMS ont collaboré étroitement avec d'autres organismes et leurs homologues nationaux pour progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable 3 et des autres objectifs de développement durable liés à la santé. Les bureaux de pays de l'OMS ont intégré des domaines du treizième programme général de travail, 2019-2025 dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, joué un rôle de premier plan dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des volets de ces cadres consacrés à la santé et contribué aux analyses communes de pays. En outre, le personnel de l'OMS travaillant au niveau des pays continue de participer aux groupes thématiques des Nations Unies pour promouvoir la collaboration interinstitutions et multisectorielle à ce niveau sur les questions de genre, de droits humains, de réduction des risques de catastrophe, d'environnement et de changements climatiques, de nutrition et de sécurité alimentaire, d'eau et d'assainissement, d'accès aux services sociaux et de protection sociale.

21. L'OMS œuvre en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies au niveau mondial, notamment en organisant des séances d'orientation à l'intention des nouveaux coordonnateurs. En 2022, 20 coordonnateurs résidents nouvellement nommés ont été informés des priorités, de la structure de gouvernance et des méthodes de travail de l'OMS. Au niveau régional, l'OMS a participé activement aux plateformes de collaboration régionales des Nations Unies et a contribué aux activités des centres de gestion des connaissances et aux processus de gestion du changement.

22. L'OMS soutient le pacte de financement des Nations Unies en tant que mécanisme contribuant à la mise en œuvre du Programme 2030 et permettant d'obtenir des résultats plus rapides sur le terrain, tout en garantissant une plus grande transparence, une plus grande responsabilisation et une plus grande efficacité. Le plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat de l'ONU expose les réformes supplémentaires entreprises pour rendre ce dernier plus performant et renforcer ses processus budgétaires, programmatiques, financiers et de gouvernance, ainsi que la responsabilisation. Parmi les progrès réalisés, on peut citer l'alignement de toutes les stratégies de coopération de l'OMS avec les pays sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'amélioration des rapports présentés et de la transparence grâce au perfectionnement continu du portail du budget-programme, la publication de données conformes aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, la communication des données financières et des données sur les dépenses relatives aux objectifs de développement durable au Conseil des chefs de secrétariat, et la présentation de rapports sur les gains d'efficacité au Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies.



23. Comme il était indiqué dans le précédent rapport,<sup>1</sup> l'OMS participe également aux dispositifs de partage des coûts du système des Nations Unies pour le développement. Les contributions des entités des Nations Unies sont calculées selon une formule en trois étapes qui prend en compte : i) une somme annuelle de base ; ii) les dépenses et les effectifs de l'entité ; et iii) la participation aux Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable au niveau des pays. Sur cette base, l'allocation de l'OMS pour 2022-2023, Organisation panaméricaine de la Santé comprise, s'est élevée à 8 341 143 dollars des États-Unis (USD), soit 10,77 % de la part totale (ce qui représente une augmentation de 1 363 033 USD par rapport à l'allocation pour la période 2019-2021). Cela fait de l'OMS le troisième plus grand contributeur (après le Secrétariat des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement) au système des Nations Unies pour le développement. En tant qu'institution spécialisée dont une part importante du budget et des ressources est consacrée à des travaux normatifs aux niveaux mondial et régional, l'OMS a fait valoir que son allocation devrait être réajustée et que ses dépenses devraient être examinées au titre de l'action mondiale et de l'assistance spécialisée.

24. En 2022, en collaboration avec l'équipe de mobilisation de ressources et les bureaux régionaux, le Bureau de l'OMS auprès de l'ONU a organisé une série d'exercices de renforcement des capacités à l'intention des représentants de l'OMS pour leur garantir un meilleur accès aux ressources mises en commun et les inciter à prendre une part plus active à l'écosystème de financement commun. Au cours de cette même année, un total de 43 millions USD provenant du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et de l'OMS ont été transférés à l'OMS au titre des ressources mises en commun, et depuis 2016, l'OMS a contribué à 69 fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. L'OMS héberge actuellement des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (résistance aux antimicrobiens, agents de santé, maladies non transmissibles et santé mentale). En 2022, le Bureau de l'OMS auprès de l'ONU et le Département Mobilisation coordonnée des ressources ont accueilli le premier atelier sur les fonds d'affectation spéciale pluripartenaires à l'intention des secrétariats hébergés par l'OMS. Il en est résulté la création d'une plateforme interne qui réunit les secrétariats des fonds d'affectation spéciale et les fonctions d'appui au Siège pour faire en sorte qu'ils reçoivent l'aide nécessaire à leur bon fonctionnement. L'OMS dirige le sous-groupe du renforcement des capacités nouvellement créé au sein du Groupe de contrôle de la gestion fiduciaire, qui relève du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dans le but de réunir un ensemble commun de matériels d'appui « Une ONU » à diffuser dans les régions et les pays, qui incitent à utiliser les mécanismes de mise en commun des fonds en faisant valoir leurs avantages, en particulier au niveau des pays.

25. Le Cadre de gestion et de responsabilité du système des Nations Unies pour le développement et des coordonnateurs résidents a été approuvé par les principaux responsables du Groupe des Nations Unies pour le développement durable en septembre 2021. Le Cadre définit une structure claire et sans ambiguïté pour la gestion et la responsabilisation au sein des équipes de pays des Nations Unies, aux niveaux régional et mondial et aux trois niveaux de l'Organisation afin que l'approche suivie soit cohérente entre les pays. Le Bureau de l'OMS auprès de l'ONU a publié à l'intention des chefs des bureaux de l'OMS dans les pays, les territoires et les zones un document d'orientation sur le Cadre de gestion et de responsabilité révisé afin de faciliter sa mise en œuvre, a organisé plusieurs séances d'orientation pour faire en sorte que les équipes de pays connaissent les principaux aspects du Cadre et a fourni des éclaircissements en réponse à des questions posées par les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'OMS sur le Cadre.

26. L'OMS a contribué à l'enquête annuelle 2021 des entités des Nations Unies sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour

---

<sup>1</sup> Document A75/39.

le développement. L'enquête contenait 125 questions concernant la contribution de l'OMS au Programme 2030, les mesures prises pour assurer la collaboration avec le système redynamisé des coordonnateurs résidents et la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies, la mise en œuvre du Cadre de gestion et de responsabilité, l'harmonisation et la simplification des modalités de fonctionnement et le suivi des résultats à l'échelle du système, ainsi que le renforcement de la gestion axée sur les résultats, les partenariats et le financement.

### **Collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales**

27. Outre sa participation à des forums politiques, tels que le G20 et le G7, l'OMS a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales telles que l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Organisation internationale de la francophonie et le Commonwealth.

28. L'OMS a collaboré avec la Commission de l'Union africaine et des organes connexes, notamment les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et l'Agence de développement de l'Union africaine, dans le cadre de protocoles d'accord et de plans de travail conjoints avec le Siège de l'OMS et les bureaux régionaux de l'Afrique et de la Méditerranée orientale. L'OMS a fourni un appui technique et financier stratégique pour l'Assemblée des chefs d'État de l'Union africaine, le Sommet Union africaine/Union européenne, le Forum de haut niveau sur les migrations et la santé, le Sommet humanitaire extraordinaire de Malabo et les réunions du Conseil exécutif à Lusaka. Le Commissaire à la santé et aux services sociaux de l'Union Africaine s'est exprimé devant le Comité régional à Lomé (Togo). L'OMS a contribué au Comité directeur de la restructuration des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et à la feuille de route de l'Agence africaine du médicament, notamment en détachant du personnel, et a soutenu les activités entreprises dans le cadre de l'Année de la nutrition promulguée par l'Union africaine. Le Bureau de l'OMS auprès de l'Union africaine et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a suivi un processus de transformation : un directeur a été nommé au poste de chef de bureau et les effectifs ainsi que le plan de travail ont été revus de façon que la présence de l'OMS à Addis-Abeba soit adaptée aux besoins, dans le contexte de ses engagements multilatéraux et continentaux.

29. L'OMS a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, basé à Jakarta, pour faciliter la riposte à la pandémie de COVID-19 dans la Région et renforcer les capacités de préparation et de riposte aux urgences sanitaires. Dans ce contexte, le projet de préparation et de riposte aux pandémies en Asie du Sud-Est financé par la Commission européenne était une priorité importante pour l'OMS, soucieuse de soutenir ses États Membres dans la région couverte par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. La collaboration entre l'OMS et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a été coordonnée avec les partenaires des Nations Unies dans le cadre du Plan d'action de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et des Nations Unies pour 2021-2025. La collaboration de l'OMS avec l'Organisation internationale de la francophonie reposait sur un protocole d'accord de 2021 et comprenait l'organisation d'événements conjoints, tels qu'une table ronde virtuelle à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme (avril 2022) et une table ronde de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle et la protection sociale (décembre 2022). L'OMS a également participé au Dix-Huitième Sommet de la francophonie en novembre 2022 en Tunisie. La collaboration de l'OMS avec le Commonwealth a été renforcée par un protocole d'accord signé en février 2022. Le Directeur général de l'OMS a assisté à la réunion des ministres de la santé du Commonwealth (mai 2022), à la vingt-sixième réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Kigali (Rwanda) (juin 2022) et au Sommet de Kigali sur le paludisme et les maladies tropicales négligées, qui s'est tenu en marge de cette dernière réunion. L'OMS assure le suivi auprès des États Membres qui président ces initiatives et des secrétariats correspondants afin de faciliter la concrétisation des engagements ambitieux pris en matière de santé dans les déclarations ministérielles et de haut niveau de ces organisations.

## **MESURES À PRENDRE PAR L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ**

L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du présent rapport et à formuler toutes observations ou recommandations qu'elle jugera pertinentes, en particulier en ce qui concerne les questions suivantes :

- a) Comment le Secrétariat peut-il renforcer au mieux sa collaboration avec le système des Nations Unies pour le développement et d'autres organisations intergouvernementales ? et
- b) Y a-t-il d'autres aspects sur lesquels le Secrétariat devrait se concentrer dans la mise en œuvre de l'actuelle réforme de l'ONU ?

## ANNEXE

## COLLABORATION DE L'OMS À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

## DONNÉES DE L'OMS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE FINANCEMENT DES NATIONS UNIES

## Partie I : Engagements de l'OMS

Engagements intéressant l'OMS	Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles	Données de l'OMS pour 2022	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
<b>Obtenir plus rapidement des résultats sur le terrain</b>			
<b>1.<sup>a</sup> Renforcer la coopération axée sur les résultats au niveau national</b>	<i>Part d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable consacrant au moins 15 % de leurs dépenses de développement à des activités conjointes ; référence (2017) : 9/29 (31 %) ; cible (2021) : 75 %.</i>	Le système actuel ne rend pas compte de ces données, cependant les informations communiquées sur les activités au niveau des pays (par exemple le rapport sur la présence dans les pays de 2021) indiquent que les activités conjointes représentent plus de 62 % du total.	L'OMS est en train de remplacer son progiciel de gestion intégré. L'Organisation va collaborer avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies pour voir s'il serait possible d'intégrer le suivi de la réforme des Nations Unies aux fonctionnalités de ce système.
	<i>Pourcentage de coordonnateurs résidents qui indiquent qu'au moins 75 % des descriptifs de programme de pays sont alignés sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans leur pays ; référence (2017) : à définir ; cible (2021) : 100 %.</i>	L'OMS recommande que toutes ses stratégies de coopération avec les pays soient alignées sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.	Les rapports relatifs au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable se fonderont sur l'enquête menée auprès des coordonnateurs résidents par le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies.  Le système de rapports de l'OMS s'appuiera sur le rapport sur la présence dans les pays, publié tous les 2 ans et présenté à l'Assemblée de la Santé.

<sup>a</sup> Les engagements sont numérotés suivant le pacte de financement des Nations Unies (voir le document de l'ONU A/74/73/Add.1-E/2019/4/Add.1). Certains engagements ne sont pas présentés ici, soit parce que l'OMS n'est pas censée en rendre compte (par exemple, car ils relèvent de la compétence du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires ou du Bureau de la coordination des activités de développement), soit parce que l'Organisation est en train d'élaborer des systèmes de suivi appropriés pour eux.

Engagements intéressant l'OMS	Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles	Données de l'OMS pour 2022	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
<p><b>2. Accroître la collaboration sur les évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système pour améliorer l'appui des Nations Unies sur le terrain</b></p>	<p><i>Pourcentage des bureaux d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable participant à des évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système ;</i></p> <p><i>référence (2018) : 10/35 (29 %) ont pris part à des évaluations conjointes ;</i></p> <p><i>cible (2021) : 75 % des bureaux d'évaluation devront avoir participé à une évaluation conjointe ;</i></p> <p><i>référence (2018) : 7/35 (20 %) ont participé à une évaluation conjointe ou indépendante à l'échelle du système ;</i></p> <p><i>cible (2021) : 50 % des bureaux d'évaluation devront avoir participé à au moins une évaluation conjointe ou indépendante à l'échelle du système.</i></p>	<p>Oui.</p> <p>Le Bureau de l'évaluation de l'OMS a participé à plusieurs évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système, ce qui inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la gestion, aux côtés de la Fondation pour les Nations Unies, de l'évaluation conjointe du Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19 ;</li> <li>• l'évaluation de la coordination interinstitutionnelle des mesures sanitaires et socioéconomiques prises face à la COVID-19 (en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires et le Groupe directeur de l'évaluation de l'action humanitaire interinstitutionnelle) ;</li> <li>• l'évaluation indépendante des activités menées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida auprès de populations clés au niveau des pays (participation au groupe d'encadrement de l'évaluation) ;</li> <li>• la synthèse de l'évaluation des travaux menés par les entités des Nations Unies et les banques de développement en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 6 (participation au groupe de référence pour l'évaluation) ;</li> </ul>	<p>Question à réponse binaire (oui/non).</p> <p>Utiliser la définition suivante du terme « évaluation indépendante à l'échelle du système » : « évaluation systématique et impartiale de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficacé, des résultats et de la durabilité des contributions conjointes des entités des Nations Unies en vue d'atteindre les objectifs et les cibles fixées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Une évaluation conjointe suppose la participation d'au moins 2 entités des Nations Unies ; une évaluation indépendante à l'échelle du système suppose la participation de la majorité des entités des Nations Unies ayant un mandat lié au thème de l'évaluation.</p>

Engagements intéressant l'OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l'OMS pour 2022	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
		<ul style="list-style-type: none"> <li>l'évaluation, à l'échelle du système, du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement.</li> </ul>	
<b>Améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité</b>			
<b>6. Clarifier les plans stratégiques et les cadres intégrés de résultats et de ressources présentés par les entités, ainsi que leurs rapports annuels sur les résultats obtenus au regard des dépenses</b>	<i>Proportion d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont tenu au cours de l'année écoulée des dialogues structurés au sein de leurs organes directeurs sur le financement des résultats de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique ; référence (2017) : 17/27 (62 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L'OMS utilise 2 processus : i) le Comité du programme, du budget et de l'administration remplit une fonction comparable et le budget programme de l'OMS, son financement et son évolution sont un point permanent à l'ordre du jour du Comité ; et ii) les travaux du Groupe de travail sur le financement durable couvrent de manière plus approfondie la portée et l'ampleur que doivent avoir les dialogues structurés sur le financement.	Réponse binaire (oui/non) assortie d'un commentaire propre à l'entité en question concernant la teneur du dialogue (par exemple questions soulevées, futur ordre du jour, conformité au pacte de financement).
<b>7. Améliorer la transparence et la communication d'informations au niveau des entités et du système dans son ensemble en mettant en corrélation les ressources et les résultats liés aux objectifs de développement durable</b>	<i>Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui communiquent individuellement des données financières au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ; référence (2017) : 27/39 (69 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L'OMS utilise le portail du budget programme.	Question à réponse binaire (oui/non).

Engagements intéressant l'OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l'OMS pour 2022	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
	<i>Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui publient leurs données conformément aux normes internationales les plus strictes en matière de transparence</i>	Oui. Depuis 2017, l'OMS publie des données conformes aux normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).	Oui/non et date du premier rapport.
	<i>Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement actives au niveau des pays qui rendent compte au CCS des dépenses ventilées par pays ; référence (2017) : 18/39 (46 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L'OMS présente chaque année au CCS des données financières ventilées par pays.	Question à réponse binaire (oui/non).
	<i>Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte des dépenses ventilées par objectif de développement durable ; référence (2017) : 6/29 entités (20 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. Dans les données soumises au CCS en 2022, l'OMS a présenté ses dépenses en les ventilant par objectif de développement durable et suivant le cube de données du système des Nations Unies.	Question à réponse binaire (oui/non).
<b>9. Rendre les évaluations institutionnelles et les rapports d'audit interne plus accessibles, dans la limite des règles et politiques en matière de publication de l'information établies par les organes directeurs en vigueur au moment de l'établissement des rapports</b>	<i>Pourcentage des entités du système des Nations Unies pour le développement qui, si elles y sont autorisées conformément aux règles et politiques en matière de publication de l'information en vigueur, ont publié leurs évaluations internes sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ; référence (2018) : 10/48 (21 %) ; cible (2019) : 100 %.</i>	Oui. Une fois disponibles, les évaluations de l'OMS sont publiées sur le site Web de l'Organisation.	Question à réponse binaire (oui/non).
	<i>Pourcentage des rapports d'audit interne publiés conformément aux règles et politiques en matière de publication de l'information établies par les organes directeurs compétents, qui peuvent être consultés sur une plateforme/un site Web pour les représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies prévu à</i>	L'OMS s'engage à appuyer l'initiative des représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies (UN-RIAS). Ainsi, lorsque la plateforme sera disponible, elle utilisera cette voie pour mettre le rapport annuel du vérificateur intérieur des comptes (document qui couvre la vérification et	Question à réponse binaire (oui/non). Quand la plateforme UN-RIAS sera opérationnelle, des données supplémentaires seront communiquées concernant la publication des rapports de l'OMS par cette voie.

Engagements intéressant l’OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l’OMS pour 2022	Données explicatives sur la méthodologie/l’approche
	<i>cet effet, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles ; référence 2018 : 0 ; cible (2021) : 100 %.</i>	les enquêtes) à la disposition des organes directeurs de l’OMS. Commentaire : la plateforme UN-RIAS n’est pas disponible.	
<b>10. Accroître la visibilité des résultats obtenus grâce aux contributions volontaires aux ressources de base, aux contributions aux fonds communs et thématiques, et aux contributions des pays de programme</b>	<i>Mention expresse des donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base ou des contributions aux fonds communs et thématiques, ainsi que des contributions des pays de programme dans les rapports annuels des équipes de pays des Nations Unies sur les résultats obtenus et dans les rapports mondiaux et par pays présentés par chaque entité (oui/non) ; référence (2018) : sans objet ; cible (2020) : oui.</i>	Oui. L’OMS présente chaque année des données sur les recettes par donateur. Les donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base sont présentés individuellement dans les données détaillées sur les recettes. Les contributions aux fonds communs et thématiques et les contributions des pays de programme sont présentées dans les données financières soumises au CCS.	Question à réponse binaire (oui/non).
	<i>Mention expresse de chaque donateur dans tous les rapports sur les résultats présentés par les administrateurs des fonds communs et thématiques et par les bénéficiaires du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (oui/non) ; référence (2018) : sans objet ; cible (2020) : oui.</i>	Oui. Les recettes sont présentées chaque année par fonds et par contributeur.	Question à réponse binaire (oui/non).
<b>Gains d’efficacité</b>			
<b>11. Mettre en œuvre les objectifs du Secrétaire général concernant le regroupement des opérations afin de gagner en efficacité</b>	<i>Partage des locaux ; référence (2017) : 430 locaux partagés (soit 17 % du nombre total de locaux) ; cible (2021) : 1000 locaux partagés (soit 50 % du nombre total de locaux).</i>	D’après le « rapport 2021 sur la présence de l’OMS dans les pays, territoires et zones », 19 % des bureaux de pays (29) sont situés dans des locaux communs des Nations Unies.	Pourcentage des bureaux de l’OMS appartenant aux différentes catégories de locaux d’après le rapport sur la présence dans les pays. Des informations actualisées pour 2020 seront présentées une fois que le rapport 2021 sur la présence de l’OMS aura été finalisé.



Engagements intéressant l'OMS	Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles	Données de l'OMS pour 2022	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
	<i>Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte à leurs organes directeurs des gains d'efficacité réalisés ; référence (2018) : 12/29 (41 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L'OMS rend compte à ses organes directeurs des gains d'efficacité réalisés au regard des cibles d'efficacité de l'OMS, dans le rapport sur l'exécution du budget programme.	L'OMS est en train de remplacer son progiciel de gestion intégré. L'Organisation va collaborer avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies pour voir s'il serait possible d'intégrer le suivi de la réforme des Nations Unies aux fonctionnalités de ce système.
	<i>Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont signé la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau ; référence (2017) : 11/39 (28 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L'OMS a signé la déclaration de reconnaissance mutuelle en 2018.	Question à réponse binaire (oui/non).
<b>12. Mettre intégralement en œuvre les politiques et taux de recouvrement des dépenses approuvés et en rendre compte</b>	<i>Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte chaque année de la mise en œuvre de leurs politiques et taux de recouvrement des dépenses approuvés à leurs organes directeurs ; référence (2017) : 15/29 (51 %) ; cible (2021) : 100 %.</i>	Oui. L'OMS présente le taux de recouvrement des dépenses chaque année dans ses états financiers vérifiés.	Question à réponse binaire (oui/non).

## Partie II : Engagements des États Membres

Engagements intéressant l'OMS	Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles	Données de l'OMS pour 2022	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
<b>Garantir la stabilité</b>			
<b>3. Diversifier les sources de financement du système des Nations Unies pour le développement</b>	<i>Nombre d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui affichent un accroissement annuel du nombre de donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base ;</i>	Le nombre d'États Membres versant des contributions volontaires aux ressources de base était le même en 2022 qu'en 2021 (11) par rapport aux chiffres de 2020 (8).	<i>Nombre d'États Membres versant des contributions aux ressources de base et augmentation/baisse par rapport à l'année précédente et par rapport à la</i>

Engagements intéressant l'OMS	<i>Pacte de financement : indicateurs, référence et cibles</i>	Données de l'OMS pour 2022	Données explicatives sur la méthodologie/l'approche
	<i>référence (2017) : 66 % ; cible (2023) : 100 %.</i>		<i>référence de 2017 (en pourcentage et en nombre). Sur la base du nombre de donateurs apportant des contributions volontaires aux ressources de base.</i>
<b>4. Assurer un financement prévisible pour répondre aux besoins particuliers des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui sont énoncés dans les plans stratégiques des entités membres, et aux besoins de financement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau national</b>	<i>Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui disent recevoir au moins 50 % de leurs contributions dans le cadre d'engagements pluriannuels ; référence (2017) : 48 % ; cible (2023) : 100 %.</i>	32 %	Sur la base de la définition suivante : « part du total des contributions reçues pendant une année donnée qui relève d'un engagement financier pluriannuel ». Accords (contributions) couvrant une période supérieure à 365 jours, sur la base de la valeur des accords en dollars des États-Unis (USD). Ces données sont fondées sur les dates de début et de fin des contributions pour lesquelles des recettes ont été comptabilisées en 2022.
<b>Favoriser la cohérence et l'efficacité</b>			
<b>6. Faciliter et appuyer la mise en œuvre de mesures d'efficacité, le cas échéant et dans la mesure du possible</b>	<i>Pourcentage du coût des locaux communs couvert par des contributions financières ou en nature supplémentaires ; référence (2019) : à définir ; cible (à partir de 2020) : 100 %.</i>	Aucune contribution financière ou en nature supplémentaire n'a été apportée à l'OMS pour couvrir le coût des locaux communs ou le déménagement dans ceux-ci.	
<b>7. Appliquer pleinement les taux de recouvrement des dépenses approuvés par les organes directeurs compétents</b>	<i>Nombre moyen de dérogations à l'application du taux de recouvrement des dépenses accordées par entité du système des Nations Unies pour le développement et par an ; référence (2018) : à confirmer [1] ; cible (à partir de 2019) : 0.</i>	En 2022, l'OMS a accordé des dérogations sur 17 accords (8 donateurs), pour une valeur totale de 106 millions USD.	Nombre de dérogations pour recouvrement de dépenses accordées pendant l'année (et valeur totale des dérogations en dollars des États-Unis). Note : un élément supplémentaire (valeur en dollars des États-Unis) est demandé par rapport à l'indicateur.